

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

23 NOVEMBRE 2020 A 18H30

L'an deux mil vingt le vingt trois novembre à dix-huit heure et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, le 16 Novembre deux mil vingt, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à, sous la Présidence de Monsieur GUILBOT Johan, Maire.

Présents : BODIN David, BOISSON Nicole, COULON Marie-Pierre, GAUTRON Bruno, GIRARD Pascale, GOULET Katy, JOUSSET Mélanie, LAFOSSE Pierre, LEIGLAT Geneviève, OUVRARD Sébastien, PIERRE Joseph., TEXIER Mickael

Excusé avec pouvoir : FRADET Romain donne pouvoir à GAUTRON Bruno
LIGOUT Catherine donne pouvoir à BOISSON Nicole

Secrétaire de séance : TEXIER Mickael

A l'ordre du jour sont inscrites les questions suivantes :

- 45 Budget Primitif 2020 – Lotissement "Moulin Moreau"
- 46 Adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée
- 47 RD 137 – Desserte de Luçon depuis l'autoroute A83
- 48 Vente de la parcelle n°21 du Lotissement Moulin Moreau à Vendée Logement Esh pour 3 logements locatifs
- 49 Assainissement collectif : Modalité de la participation des propriétaires
- 50 Convention de mise à disposition de matériels et/ou de personnels
- 51 Vente terrain – Lotissement "Moulin Moreau" PRIX AU M²

20202311-01 Budget Primitif 2020 – Lotissement "Moulin Moreau"

Monsieur le Maire, présente le budget primitif "Lotissement Moulin Moreau" 2020.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité,
APPROUVE, le budget primitif communal résumé comme suit,

DEPENSES					RECETTES			
article	Niv	intitulé	observations	PREVISIONS	article	intitulé	observations	PREVISIONS
002	002	résultat fonct. reporté	déficit		002	résultat fonct. reporté	excédent	
6015	011	Terrains à aménager	acquisition du terrain	31 729,00	7015	vente terrains aménagés	vente parcelles *	0,00
6045	011	Achat d'études	Architecte, DDE Géomètre...	33 243,00				
605	011	travaux	voirie, VRD...	382 967,08	7473	Subvention du département		
608/043	011	frais accessoires	transfert intérêt emprunt	13 775,00	774	subvention exceptionnelle	subv. budget principal	
608	011	frais accessoires	Divers frais stockables		7083	Locations diverses		
7133/042	011	variation des en cours	Annuls stock initial	0,00	7133/042	variation des en cours	intégration stock final	0,00
71355/042	011	Variation du stock	Annuls stock initial	0,00	71355/042	variation terrains aménagés	intégration stock final	461 714,08
71355/042	012	Variation du stock	Intégration des recettes					
		<i>Pour information</i>	<i>s/total (coût de production)</i>	461 714,08				
6522	65	Reversement excédent au budget principal		0,00				
658	65	Charges diverses de gestion courante		1,00	758	Produits divers de gestion courante		1,00
6611	66	intérêts emprunt		13 775,00	796/043	transfert charges	transfert intérêts emprunt	13 775,00
7133	011	variation des en cours	constatation des recettes					
71355	011	Variation du stock	constatation des recettes					
023		virement section invest		0,00				
			TOTAL	475 490,08			TOTAL	475 490,08

Les objectifs de ce projet sont

- Améliorer la desserte de Luçon, de l'autoroute A 83 à la RD 949 par un axe permettant une circulation rapide et fluide,
- Contribuer à la sécurisation des traverses d'agglomération de Saint Jean de Beigné
- Améliorer le cadre de vie des habitants.

Les enjeux du projet sont :

- Capter le trafic important de la RD 137
- Maintenir une bonne desserte de Saint Jean de Beigné
- Tenir compte des enjeux agricoles, économiques et du cadre de vie des habitants
- Tenir compte des contraintes environnementales.

Monsieur OUVRARD indique qu'il ne prend pas position et s'abstient de tous commentaires concernant cette délibération (agriculteur dont le siège d'exploitation agricole est dans une des variantes proposées)

Monsieur le Maire indique qu'il revient au Conseil Municipal de se prononcer sur les différentes variantes proposées concernant la traversée de Saint Jean de Beigné

Monsieur le Maire affirme que le nécessaire sera fait avec un réel appui de la commune et de sa municipalité pour que les riverains de ce projet soient les moins gênés par les nuisances sonores et visuelles.

A la lecture du document la variante 1 tout à l'est est privilégiée par le département.

Monsieur le Maire informe les membres présents que le Département sera interrogé sur la pertinence de réaliser une rocade "deux fois deux voies", et soulignera l'importance de limiter la vitesse lors du passage devant la Rue des Tournesols pour en limiter les nuisances sonores.

Monsieur OUVRARD quitte la séance

Il est procédé un vote à main levée

Nombre d'exprimés	14
Variante 1 (côté Est)	13 pour
Variante 2 (Côté à l'Ouest)	0 pour
Variante 3 (Côté encore plus à l'Ouest)	0 pour
Abstention	1

Monsieur le Maire réaffirme que la Commune sera présente aux cotés des riverains, agriculteurs, commerces pour que ce projet soit le plus supportable possible.

Le Conseil Municipal à la majorité (13 pour / 1 abstention)

OPTE pour la variante 1 du projet de desserte de Luçon et de déviation de la RD 137 à Saint Jean de Beigné, sur Saint Jean de Beigné.

AFFIRME son soutien aux riverains pour que toutes les contraintes qu'elles soient sonores et visuelles soient les moindres possibles pour leur bien être.

20202311-04 Vente de la parcelle n°21 du Lotissement Moulin Moreau à Vendée Logement Esh pour 3 logements locatifs

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que la commune a confié à la S.A. d'H.L.M. "VENDEE LOGEMENT esh" la réalisation d'une opération locative de 3 logements sur la parcelle n°21 du lotissement communal "Moulin Moreau" au prix de 27.000,00 € TTC (soit 9.000 €/TTC/ logement).

La dite-parcelle sera viabilisée pour 3 logements, à savoir coffret ENEDIS, regards EU/EP, TELECOM et EAU et COFFRET Gaz suivant desserte rue.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la cession du lot 21 à "VENDEE LOGEMENT esh au prix de 27.000,00 € TTC pour la réalisation d'une opération locative de 3 logements compris viabilisation de l'ilôt : EU/EP, ENEDIS, TELECOM, EAU et COFFRET GAZ suivant desserte rue.

DECIDE de renoncer à percevoir en totalité la Taxe d'Aménagement sur les constructions de logements sociaux édifiées pour leur compte ou à titre de prestataire de services par les organismes d'H.L.M.
MANDATE Monsieur le Maire pour accomplir les formalités nécessaires à cette fin
D'APPORTER à la S.A. d'H.L.M. "VENDEE LOGEMENT esh" sa garantie de rembourser des prêts nécessaires à cette réalisation

20202311-05 Assainissement collectif : Modalité de la participation des propriétaires

Vu les articles L1331-1 et L1331-7 du Code de la Santé Public

La commune peut astreindre les propriétaires des immeubles soumis à l'obligation de raccordement au réseau public de collecte des eaux usées à verser une participation pour le financement de l'assainissement collectif.

C'est au conseil municipal de déterminer les modalités de calcul de cette participation.

Au vu du plan de financement de l'assainissement collectif, après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- **DE FIXER** la participation des propriétaires à 2.500,00 € pour tout raccordement au réseau d'assainissement collectif à partir du 1er janvier 2021
- **DE PERCEVOIR** la participation au profit du budget annexe « assainissement collectif »
- **INDIQUE** que les dérogations accordées au titre de la participation au réseau d'assainissement collectif ne sont pas remises en question et que le montant demandé sera celui du tarif en vigueur lors de la date de dérogation soit 1.500,00 €
- **D'AUTORISER** M. le Maire à accomplir l'ensemble des formalités nécessaire à la perception de cette participation

20202311-06 Convention de mise à disposition de matériels et/ou de personnels

Monsieur le Maire rappelle que

- Dans le cadre de l'entretien des espaces communs, la collectivité de Saint Aubin la Plaine et de Saint Jean de Beugné manquent selon les travaux envisagés de moyens humains et/ou de matériels.
- Depuis le mois de Juillet 2020 les communes de Saint Aubin la Plaine et de Saint Jean de Beugné ont signé une convention de mise à disposition de personnel et de matériel qui prend fin le 31/12/2020.

Monsieur OUVRARD, Adjoint au maire informe les membres présent que le tracteur de la commune de Saint Jean de Beugné est hors service et après consultations des deux collectivités, une convention pour un an est proposée concernant le prêt de différents matériel , à savoir :

- tracteur (de St Aubin la Plaine à St Jean de Beugné) au prix de 0.13 € du CV par heure
- broyeur d'accotement (St Jean de Beugné à St Aubin la Plaine) à 20€ l'heure travaillée

Monsieur OUVRARD indique également que l'assurance des deux collectivités est avisée de cette convention

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de matériels et/ou de personnels avec la Collectivité de Saint Aubin la Plaine pour une durée de 1 an

AUTORISE Monsieur le Maire à émettre le mandat correspondant au frais de location à la Commune de Saint Aubin la Plaine,

AUTORISE Monsieur le Maire à émettre un titre correspondant à la location du broyeur à la Commune de Saint Aubin la Plaine.

20202311-07 Vente de terrain – Lotissement "Moulin Moreau" PRIX AU M²

Monsieur le Maire indique les travaux de viabilisation du lotissement "moulin Moreau" sont en cours de réalisation. Il convient donc de déterminer le prix de vente des lots en vue de leur commercialisation.

Le montant de l'opération s'élève à 415 617.78 € TTC pour une superficie à commercialiser de 11 729 m² (21 lots) ce qui correspond à un prix de revient de 42,53 € TTC.

Le conseil municipal, après délibération,

Considérant le prix de revient de l'opération mentionné ci-dessus,

- **DECIDE** de vendre les lots au prix de 44 € le m² T.T.C. sauf le lot n°21 destiné à recevoir des logements sociaux locatifs. Le prix de vente de ce lot d'une superficie de 1 026 m² est fixé à 27 000,00 € TTC (cf délibération n°20202311-04)

- **AUTORISE** le Maire à signer les actes de vente ainsi que toutes les pièces nécessaires pour la vente des lots.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,

Les délibérations numérotées 20202311-01 à 20202311-07 ont été publiées le 30 Novembre 2020 et transmises en préfecture le 30 novembre 2020.

Au registre ont signé les membres présents.

GUILBOT Johan		GAUTRON Bruno	
BOISSON Nicole		OUVRARD Sébastien	
BODIN David		COULON Marie-Pierre	
FRADET Romain		GIRARD Pascale	
GOULET Katy		JOUSSET Mélanie	
LAFOSSE Pierre		LEIGLAT Geneviève	
LIGOUT Catherine		PIERRE Joseph	
TEXIER Mickael			